

**DELAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES SERVICES DU
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**
(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

SERVICE : DIRECTION DES ASSURANCES (DA)

Dossier	Description	Délai de traitement
Arrêté d'agrément d'une compagnie d'assurance	Arrêté ministériel donnant autorisation à une compagnie d'assurance de pratiquer des branches d'assurance énumérées dans l'article 328 du code CIMA	mois qui suit la réception de l'avis favorable de la CRCA
Arrêté d'agrément d'un intermédiaire d'assurance	Arrêté ministériel donnant autorisation à un intermédiaire d'assurance de présenter des opérations d'assurances au public	mois qui suit le dépôt complet de toutes les pièces demandées
cartes professionnelles	Cartes délivrées aux intermédiaires d'assurance	7 jours
Lettre de réclamation	Lettre adressée à une compagnie d'assurance pour lui demander de traiter un dossier de sinistre d'un assuré ou bénéficiaire de contrats d'assurance	2 jours
Visa des produits	Lettre adressée à une compagnie d'assurance pour lui donner une autorisation de présenter des produits d'assurance au public	3 mois maximum
Lettre d'approbation de modification de statuts	Lettre adressée à une compagnie d'assurance pour lui approuver une modification de statuts	3 mois maximum
Lettre d'autorisation d'augmentation de capital	Lettre adressée à une compagnie d'assurance pour lui donner autorisation d'augmenter son capital	45 jours maximum

tu